Image not found or type unknown

Probleme avec un site internet (tenir eloigné des mineurs)

Par **Bunshin**, le **19/11/2008** à **17:37**

"Accidentellement" je me suis inscrit sur ce site **[lien vers un site commercial]** (il est en anglais). J'ai entré mon adresse email, ma date de naissance et j'ai cliquer sur l'acceptation des termes du contrat, sans le lire malheureusement, puis j'ai cliquer sur start my webcam. Le programme a commencer, mais quelque minute plus tard j'ai reçu un email me demandant de regler un abonnement au site. L'inscription sommaire que j'avais exécuter était en réalité l'inscription à l'accés membre.
J'ai envoyé des mails pour que mon compte puisse être supprimé, j'attend d'ailleur la réponse. Mais je voudrais savoir si le site à bien le droit de faire ce genre d'inscription aussi peu controlé et si mon compte peut être supprimé sans que je paie que cette histoire aille plus loin?
Merci d'avance.

Note du modérateur :
Compte tenu de ce qui semble être une vente forcée sur ce site, le lien a été retiré

Par **psychollama**, le **20/11/2008** à **15:43**

Bonjour Bunshin,

Ce site est très nettement à la limite de la légalité. Il s'agit d'une société basée en Allemagne mais enregistrée en Grande Bretagne en tant que société de service de paiements en ligne. S'il ne s'agit pas de vente forcée, on en est pas loin.

Sachez que le site prévoit un droit de rétractation qui est totalement impossible à utiliser en pratique, et pour cause : il faut être inscrit mais ne pas avoir utilisé le service. Visiblement, pour valider l'inscription, il faut cliquer sur un lien qui lance automatiquement le service.

Il faudrait donc bloquer le chargement de la page pile au moment où l'inscription a été faite et juste avant que ne commence le service. C'est en pratique impossible, et m'est avis que la société compte sur la naïveté de certains clients pour obtenir la somme demandée.

Vous avez fait usage de votre droit de rétractation tel qu'il devrait être, le site ne peut connaître votre identité sans saisir un procureur français, il y a très peu de chance pour que

cela arrive. Ignorez donc les messages envoyés par ce site à la morale douteuse.

Il ne s'agit là que de mon avis personnel, n'hésitez pas à consulter un professionnel du droit pour avoir plus d'informations.

Par **Bunshin**, le **20/11/2008** à **16:28**

Merci beaucoup pour votre réponse.
Après quelques recherches je suis tombé sur un forum trés intéressant. Apparement la société allemande qui gère ce site est spécialisé dans l'arnaque sur internet. Plusieurs sites utilisant le même procédé réclament des payements à cette companie. Les victimes qui témoigne sur ce forum ont toute "fait le mort" et d'après ce qu'ils disent de leurs mésaventures, aucune plainte ou aucune autre action juridique n'as été déposée envers eux. Me voilà rassuré et encore merci.

PS: Voici le forum

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés